



S₃ de Grenoble

Bulletin N° 204 d'Avril 2013
Prix du numéro: 1 € - Abonnement : 6,50 €.

N'oubliez pas !

**Convivialité, réflexion,
spectacles...**
la 9^{ème} Fête de la FSU 07
se tiendra
à Saint Michel de Chabrillanoux
le samedi 27 Avril 2013 .
*Voir le détail du programme, des
intervenants, des invités, des
animations et rencontres sur le
site du SNES de l'Ardèche*
([http://www.grenoble.snes.edu/spip/
spip.php?article1171](http://www.grenoble.snes.edu/spip/spip.php?article1171))

Éditorial

Ce qui est frappant dans nos établissements en cette veille de vacances de Printemps, c'est l'état de fatigue généralisée des collègues. Sûrement pour plusieurs raisons : conditions d'exercice, soucis financiers dans de nombreuses familles, et surtout, absence de perspectives. Non que l'an dernier, à cette époque, aient perduré des espoirs de Grand Soir, mais parce que qu'aujourd'hui, un an après, le changement attendu n'est toujours pas au rendez-vous. Certes il y a bien eu quelques signes, mais les confirmations tardent à venir et semblent remises aux calendes grecques. La crise, les affaires, la transparence, tout est mis en scène pour qu'au mieux, le dogme selon lequel il n'y a pas d'alternative s'ancre durablement en invitant au repli - « TINA *, le retour » - ou qu'au pire, le « tous pourris » l'emporte et revitalise le ventre d'où la bête immonde a surgi...

Pour faire face, un Tonton bricoleur ?
Tout cela conduirait à rire... sur une scène de spectacle !

Alors, que faire ? Comme tout individu, le syndicaliste s'interroge, doute... mais conserve une force importante : il appartient à une dynamique collective, qui permet l'échange, les débats, le partage. C'est ce qui a donné au SNES, avec la FSU, la force d'aller à Paris, en manifestation, porter les demandes de la profession au ministre, et c'était revigorant ; je ne sais pas beaucoup de secteurs qui aient trouvé, dans la période, les forces d'organiser une telle action. C'est ce qui a donné à la section académique l'énergie d'organiser un congrès d'étude sur la loi de refondation de l'École, le rôle des services publics, les rapports du syndicalisme au pouvoir de gauche. Ce temps a été apprécié, vécu comme vraiment stimulant, précieux. Nous en sommes repartis enrichis, convaincus qu'il faut rompre l'isolement, le repli sur les individualismes et nourrir la réflexion collective pour construire, participer à l'élaboration d'alternatives.

Ne pas se résigner, se syndiquer, s'exprimer, s'engager, créer une dynamique, c'est la responsabilité de tous et de chacun.

Bonnes vacances ! - Corinne BAFFERT -

* TINA : " There Is No Alternative. " (NDLR.)

**Dernière
ligne
droite**



UNE MANIF ET APRÈS ?

Tribune *École Émancipée*

L'Éducation est soi-disant depuis un an, une priorité pour Hollande et son gouvernement. De la maternelle à l'université, le bilan est très loin de satisfaire les collègues, aussi bien pour les objectifs assignés à l'École que pour les moyens nécessaires pour y parvenir.

Quelle priorité pour l'Éducation ?

Les 60 000 postes créés ne rattrapent pas les suppressions précédentes et sont pris à d'autres ministères ! Les avancées annoncées pour le Primaire (*plus de maîtres que de classes, scolarité à 2 ans, etc...*) pèseront peu sur la réalité des classes. La majeure partie des moyens est affectée à la formation, et au « bricolage » entraîné par cette réforme bâclée (*par exemple, admissibles en juin en poste 6h...*).

Dans le Secondaire, la rentrée 2013 se fera dans de nombreux établissements, dans des conditions plus difficiles que la précédente.

Quelle refondation pour l'École ?

La nouvelle loi d'orientation présentée par V. Peillon ne fait que confirmer celle de 2003 et les réformes Darcos et Chatel imposées pendant la présidence de Sarkozy. Avec le Socle commun (*bien qu'affublé d'une référence à la « culture »*), l'objectif d'une véritable École pour tous est clairement abandonné. Seuls ceux de nos élèves pour qui on peut prévoir une poursuite d'études jusqu'à Bac + 3, mériteraient d'acquiescer le contenu des programmes disciplinaires, les autres devant de contenter de voir valider leurs compétences, passeport à leur « employabilité »...

En collège, c'est le maintien du LPC avec remise en cause des cycles au profit de la « *continuité de l'école primaire dans le cadre de l'acquisition progressive du Socle* ».

Au lycée, on conserve telle quelle la catastrophique réforme Chatel appliquée en Terminale cette année. La mise en place des épreuves de Langues vivantes fondées sur le contrôle en cours de formation aurait parfaitement pu être annulée dès cette année.

Concernant la formation des maîtres, la loi de création des ESPE passe sous silence de nombreux aspects essentiels : place et contenu des masters, des concours, contenu et modalités de la formation, prérecrutements, ...

La question de l'Éducation prioritaire n'est pas abordée, alors qu'elle aurait dû être au cœur d'une véritable refondation. La prise en compte de la difficulté scolaire reste individualisée, notamment dans la cadre des PPRE, évitant ainsi toute réflexion sur une véritable démocratisation et les moyens nécessaires à celle-ci.

« *Priorité au Primaire* » et rythmes scolaires :

Les professeurs des écoles ne sont pas dupes

Depuis 2007, les PE n'ont cessé de subir des attaques sur leur métier et de voir leurs conditions

de travail dégradées : hausse des effectifs, casse des RASED, pression administrative, programmes sans ambition, évaluations nationales, fichage des élèves, mise en concurrence et contractualisation des établissements... Aujourd'hui dans cette réforme des rythmes scolaires, les PE ne voient pas poindre la fameuse « *priorité au Primaire* ». En outre, le manque de concertation, la crainte d'être soumis aux décisions des communes, l'absence de garanties de gratuité des activités périscolaires...font que les PE comprennent bien qu'une demi-journée supplémentaire, sans contrepartie, va encore alourdir leur temps de travail, déjà évalué à plus de 40 heures hebdomadaires.

Dans l'enseignement supérieur ESR égale LRU2

La loi pour l'Enseignement supérieur et la Recherche (*ESR*) présentée par G. Fioraso ne remet pas en cause les principes de la loi LRU et du pacte pour la recherche mis en place par V. Péresse.

C'est la fameuse « *autonomie* » des universités, mais il ne s'agit que de gérer localement les conséquences de l'insuffisance budgétaire. D'ailleurs la loi ESR ne prévoit aucune augmentation de moyens ni programmation budgétaire, pourtant nécessaires à la recherche comme à la démocratisation de l'université dans son ensemble. La loi ESR ne prévoit rien pour réduire les inégalités entre étudiants et universités. Celles-ci risquent d'ailleurs d'être aggravées par l'acte III de la décentralisation qui renforce le rôle des régions et des métropoles dans l'enseignement supérieur. Il serait pourtant vital et urgent, de rétablir l'égalité sur le territoire pour les étudiants et les personnels.

Une manifestation nationale et après ?

Cette École à la mode Peillon n'est pas celle que nous voulons et ne correspond en rien au projet éducatif défendu par le SNES et la FSU. Nous devons combattre sa mise en place comme nous l'avons fait face aux gouvernements précédents. La manifestation nationale du 6 avril ne suffira pas !

Imposer une autre loi d'orientation suppose de la part des personnels de l'Éducation et de leurs organisations syndicales d'affronter résolument ce gouvernement et la grève dans toute l'Éducation, de la maternelle à l'université, est incontournable.

- Jean-Paul MARTENOT,
pour les élus École Émancipée
à la CA académique -

À NOUVEL AIR, CHANSON NOUVELLE !

(Paul Lafargue)

Tribune *Unité et Action*

Plus le temps passe et plus le changement s'éloigne. L'incompréhension gagne les profs comme le reste de l'opinion. Si personne n'avait réellement d'illusions sur le gouvernement socialiste, tout le monde voulait croire, fût-ce au prix d'un délai de concertation et de tâtonnements, à une réorientation de la politique en faveur de la jeunesse et des plus défavorisés. La réalité est tout autre.

À la place du clou du hier, le même que celui d'avant-hier !

Aux choix contestables du début de quinquennat (absence de rupture en matière éducative, adoption du TSCG après un toilettage cosmétique), le gouvernement a ajouté une série de palinodies : hausse de la TVA, abandon de la réforme fiscale, renoncement industriel, nouvelles coupes dans les Services publics.

Mais la récente émission du chef de l'État a marqué un nouveau tournant politique en confirmant des orientations qui ne produisent pourtant pas les résultats attendus par la majorité de ceux qui l'ont porté au pouvoir.

Pour les marchés, le patronat et les agences de notation, il a promis des allègements, de la compétitivité et de la flexibilité. Pour les salariés, il n'envisage qu'une nouvelle remise en cause du droit à la retraite, une réduction des allocations familiales et des indemnités de chômage.

François Hollande et son gouvernement ressortent le même catalogue austéritaire que la droite libérale, aux antipodes d'une justice sociale pourtant promise.

Mon Dieu, quel malheur d'avoir un Président bricoleur !

Mais ce bricolage communicationnel ne suffit pas à nous faire croire que le cap est tenu ni même qu'il y ait un cap. Pour cela, il faudrait une boussole idéologique que l'on cherche vainement chez le Président et sa majorité socialiste. François Hollande, en posant comme des évidences les données économiques, cherche à s'exonérer d'une véritable politique de gauche. C'est la raison pour laquelle il a mis en avant ce concept de « boîte à outils » : il s'agit de faire croire que les seuls choix sont techniques et non pas politiques. Bref, on pourrait gouverner avec le même mode d'emploi que partout en Europe, en s'entendant entre gens de bien !

C'est d'ailleurs comme cela qu'il faut lire la volonté gouvernementale d'associer le MEDEF à l'écriture de la loi improprement dite « de sécurisation de l'emploi ». Et tous les ministres d'entonner l'air de la fidélité au texte de l'ANI signé par des syndicats minoritaires. C'est aussi comme cela qu'il faut analyser les tentatives de certains milieux et médias pour discréditer certaines organisations syndicales qui refusent le jeu illusoire de l'union sacrée face à la crise.

Bricolage et lessivage !

Nous voici donc dix mois après l'élection présidentielle dans un climat de crise sociale exacerbée par les choix de l'austérité, dans un climat de défiance politique aggravée encore par le renoncement aux promesses de campagne (*pour-tant modestes*). Nul doute que les récents développements judiciaires frappant des membres éminents de la classe politique vont encore alimenter le populisme de l'extrême-droite. La droite, pourtant discréditée par ses déchirements

récents et 5 ans d'exercice du pouvoir, cherche, elle aussi, à instrumentaliser la défiance ou la colère de l'opinion.

Les affaires judiciaires nous valent donc une revendication généralisée de transparence. C'est à qui se drapera « de probité candide et de lin blanc » pour exiger de moraliser la vie publique ! C'est d'autant plus dangereux que cela accrédite l'idée du « tous pourris » et d'autant plus exaspérant que cela vient de tous ceux qui depuis des années ont accepté la logique du marché et de la financiarisation.

Bricoler ou s'outiller ?

Par un curieux renversement, le système politico-médiatique s'emballe pour prôner des mesures qu'il avait longtemps oubliées. Cette instrumentalisation ne doit pas faire illusion : les personnels de la Fonction Publique, comme les travailleurs de ce pays, n'ont rien à gagner à hurler avec les loups ou à faire assaut d'exigence de transparence. Nous ne voulons pas d'une moralisation de la vie publique qui ne serait qu'un cache-misère idéologique : nous voulons avant tout des représentants qui respectent le contrat sur lequel ils ont été élus. En l'occurrence, François Hollande et sa majorité ne l'ont pas été pour conduire une politique d'austérité.

Tout cela confère à chacun de nous la responsabilité d'agir pour sortir de ce marasme. Entre l'acceptation docile de la politique du bricolage et l'instrumentalisation de la crise économique, politique et sociale, il faut ouvrir une autre perspective : celle de l'engagement pour faire émerger les alternatives à l'austérité.

Pour cela, il existe un outil syndical qu'il ne faut pas abandonner. Dans le secteur de l'Éducation, cet outil, c'est le SNES et la FSU qui proposent de dépasser la déception et la résignation. Le premier geste consiste à renforcer et à faire vivre notre syndicat qui, comme bien d'autres organisations, marque le pas depuis la rentrée. Chacun doit y contribuer en ré-adhérant ou en convainquant d'autres de la faire.

Qui parmi nous peut croire que des mesures de transparence politique suffiront améliorer notre quotidien de travail, nos salaires ou bien donner des perspectives pour élever le niveau de qualification de la jeunesse ? Rien ne remplace la pression sur les chefs d'établissements ou les élus pour faire valoir nos exigences.

Le SNES ne propose pas de miracle. Pour réorienter la politique et rappeler au gouvernement et à sa majorité les engagements qu'ils ont pris, rien ne remplacera l'action collective sur les lieux de travail, devant les permanences des élus ou par la mobilisation dans la rue.

Les outils n'ont jamais travaillé seuls, il faut des bras et une volonté qui les anime. C'est cette tâche que le SNES entend mener avec toute la profession.

- Jean-Louis MOLLARD -

Rapport des inspections générales sur le Service Public d'Orientation : Comment décentraliser quand même le service d'Orientation de l'EN !

Le rapport des inspections générales publié le 4 avril, reprend les préconisations les plus contestées du rapport de l'Inspection générale de 2005 et vont même au-delà, dans le sens d'une déstructuration du réseau des CIO, des missions et du statut des personnels.

Les rapporteurs confirment la validité des critiques que le SNES avait apportées sur la loi de 2009 et ses décrets d'application. En particulier, ils soulignent l'absence de prise en compte des services publics déjà existants et de leurs interventions auprès de publics spécifiques et reconnaissent la contribution des COPsy et des CIO à la mission régaliennne de l'Éducation Nationale. Mais ils produisent également des recommandations qui s'inscrivent totalement dans le cadre d'une décentralisation des CIO, d'un transfert des directeurs et des personnels administratifs, que la profession a déjà combattues fortement dans le projet de loi de décentralisation.

Reprenant à leur compte la proposition de division du nombre de CIO par deux, contenue dans le rapport de l'Inspection Générale de 2005, les auteurs suggèrent d'inciter à des regroupements des différents services en Orientation, dans une logique de « *Cité des métiers* », ce qui préfigure bien la constitution de « *guichets uniques* » dotés d'accueil polyvalents et revient à affaiblir le service public d'Orientation de l'Éducation Nationale.

La proposition d'instaurer un GIP national « *objectif métiers* » vise à promouvoir une nouvelle politique d'Orientation tout au long de la vie, décroïsonnée donc extérieure aux institutions dont c'est la mission. Elle subordonne ainsi la

politique d'Orientation aux besoins de l'Emploi, privilégiant encore une fois une vision adéquationniste à une conception de l'Orientation répondant aux besoins et aux aspirations des personnes.

Bien pire, le rapport envisage de créer des « *GIP Orientation* » sous double tutelle académique et régionale, dans lesquels seraient associés des partenaires issus du privé qui auraient alors toute légitimité pour intervenir dans les établissements scolaires. La reprise des attaques récurrentes contre la formation de psychologue des COPsy, questionne par sa persistance face aux arguments de communication des cabinets de coaching en Orientation qui s'appuie justement sur cette qualification pour séduire la clientèle des parents et des jeunes inquiets quant à leur devenir.

Le SNES-FSU s'est félicité du choix du Ministre d'abandonner l'idée du transfert des CIO, des personnels et des CIO aux régions. Il ne serait ni cohérent, ni efficace de reprendre aujourd'hui ces propositions contre lesquelles les personnels se battent car elles ne sont ni réellement porteuses d'amélioration de la qualité du service rendu, ni véritablement ambitieuses pour le développement du niveau de formation des élèves et des étudiants. Le maintien du réseau des CIO dans l'Éducation Nationale n'empêche nullement un travail articulé avec les structures d'aide à l'Insertion. Le SNES-FSU demande au Ministre de clarifier très rapidement ses intentions vis-à-vis des CIO et des personnels et de ne pas limiter ses discussions sur le sujet, à des concertations avec les collectivités locales.

- Communiqué de Presse -

Adieu à Antoinette BENCHETRIT

Antoinette nous a quittés en cette fin février 2013. Pour les anciens militants du SNES et de la FSU, ce nom évoque beaucoup de souvenirs. D'autres, plus jeunes, ont côtoyé dans nos locaux - et, encore récemment, en manifestations - cette fidèle syndicaliste octogénaire qui avait été d'abord une enseignante attachée à un service public laïque de qualité.

Antoinette, retraitée depuis une vingtaine d'années, fut la correspondante active du SNES au Collège Paul Valéry de Valence, puis trésorière des retraités et enfin vice-présidente dans la Drôme du CODERPA (*Comité départemental pour les personnes âgées*) au nom de la FGR. Énergique, elle a multiplié les visites et les rapports pour améliorer avec succès le sort des personnes âgées et dépendantes.

Antoinette faisait partie de ces militants qui ont œuvré pour la justice sociale pendant plus d'un demi-siècle, sans impatience, sans découragement devant les difficultés et avec le sourire. Au nom du SNES, qu'elle en soit remerciée.

- Robert FARESSE -

ALLOCATIONS FAMILIALES, RETRAITES...

C'est pas beau de mentir !

Personne n'a pu rater l'information : un certain C., ministre du Budget, chargé en particulier de la lutte contre la fraude fiscale (*environ 70 milliards d'euros perdus pour le budget annuel de l'État*), était (*ou est encore*) lui-même détenteur de comptes en Suisse puis à Singapour, destinés à la dissimulation de revenus considérables afin d'échapper à l'impôt en France. Beaucoup de ses amis et (*ou*) ennemis politiques se sont alors répandus dans les médias complaisants sur le reproche qu'ils lui firent de leur avoir menti sans vergogne lorsque cette information avait été diffusée par MédiaPart sur la base d'une enquête sérieuse. Comme si la faute était uniquement d'avoir menti et certainement pas d'avoir pratiqué le pantouflage au profit de l'industrie pharmaceutique, d'avoir exercé la chirurgie à coup de dessous de table, d'avoir planqué son fric (*assez sale mais toujours sans odeur*) dans des « paradis fiscaux »...

Et pourtant

S'il faut sanctionner et condamner les hommes politiques qui mentent, François Hollande, Président de la République doit se sentir visé car il use et abuse du mensonge, malheureusement comme son prédécesseur. Après la brutale réduction du budget de la Culture qu'il avait promis de sanctuariser, après qu'il avait affirmé, dans une réponse à un questionnaire de l'Union des associations familiales, que les allocations familiales ne seraient pas soumises à condition de ressources, voilà que son premier ministre déclare que ces allocations resteront universelles et non soumises à l'impôt, mais « *les hauts revenus en percevront moins et les plus fragiles... seront soutenus* ». On lit dans la presse que la modulation des allocations familiales selon les ressources pourrait toucher une famille avec 2 enfants et 4 000 € de revenus par mois. Elle s'accompagnerait de la suppression du complément « *mode de garde à domicile* ». L'argumentation de la pensée unique repose sur l'affirmation que le système actuel favoriserait ces « *hauts revenus* », en prenant en compte les avantages fiscaux liés aux enfants : quotient familial, demi- parts... Bien entendu, jamais cette argumentation ne prend en compte le fait que c'est des meilleurs salaires que viennent les plus fortes cotisations pour le financement de la protection sociale. Et que demander de cotiser en restreignant les prestations c'est aller encore plus loin dans la fragilisation du système de protection sociale solidaire fondé sur le principe : on paye selon ses moyens, on reçoit selon ses besoins.

Enfumage

Avant de légiférer, le gouvernement a chargé le Haut-Conseil de la Famille, présidé par Bertrand Fragonard, de pondre un rapport sur le sujet, en étudiant la cohérence, l'équité et l'efficacité des allocations versées en 2013 en vue de rendre les dispositifs actuels plus redistributifs. Mission qui contient déjà en elle-même ses conclusions et c'est pourquoi celles-ci sont depuis longtemps dans la Presse et dans la bouche des ministres. Mais un rapport de commission, ça fait sérieux et même presque « *scientifique* » donc indiscutable. Rien de changé dans la méthode.

Rappelons que lorsque les allocations familiales et autres « *avantages familiaux* » ont été mis en place, ils ne visaient pas, à juste titre, à redistribuer les revenus « *verticalement* », mais à assurer, dans la mesure du possible, le même niveau de vie aux familles avec enfants qu'aux familles sans enfants. C'est pourquoi, par exemple, un salaire de cadre sans enfants inclut des cotisations qui serviront aux allocations familiales des cadres avec enfants. Le principe est d'abord celui d'une redistribution « *horizontale* ».

La triste réalité, c'est que ces attaques persistantes contre les prestations familiales, comme, du reste, contre les autres aspects de la protection sociale, s'inscrivent dans la continuation et l'aggravation de la politique d'austérité, de la poursuite des exonérations de cotisations dites patronales (*à l'origine, le financement des allocations familiales provenait à plus de 95 % de cotisations des entreprises, aujourd'hui, à moins de 50 %*), de cadeaux fiscaux aux entreprises (*20 milliards de crédit d'impôt*), de dumping fiscal à l'échelle européenne, ... Même s'ils s'en défendent, nos gouvernants se plient au dogme libéral en remettant en cause le caractère universel de la Sécurité sociale et en préconisant le ciblage des plus modestes.

Et les retraites,

Leur pouvoir d'achat est en berne : elles sont « *revalorisées* » de 1,3 % au 1^{er} avril, alors que, dans la loi de financement de la Sécurité sociale, l'inflation prévue est de 1,75 % ; pour les nouveaux retraités, il est de plus en plus difficile de percevoir une pension complète en atteignant le nombre d'années de cotisation requis et la perte de pouvoir d'achat du salaire d'actif s'enregistre implacablement dans le montant de la pension. Ajoutons la ponction de 0,3 % pour les retraités imposables, la sous-évaluation de l'augmentation des dépenses contraintes par l'indice des prix et la menace de la fin de l'indexation sur les prix comme cela vient d'être imposé pour les retraites complémentaires du privé, et le tableau est (*presque*) complet.

Sauf que ça ne suffit pas : le gouvernement annonce une nouvelle réforme à propos de laquelle le Premier ministre dit exclure de toucher aux petites pensions (*attention les « grandes » pensions !*) et à l'âge légal de départ (*62 ans en 2017*), ce qui revient à dire que, sur ce point, on ne reviendra pas sur la réforme Sarkozy ainsi confortée. Il envisage « *seulement* » d'augmenter encore la durée de cotisation requise* pour la retraite à taux plein, ce qui revient à aggraver la réforme Sarkozy. Comme quoi, lorsque vous avez manifesté contre cette réforme et que vous avez vu dans les manifestations les drapeaux de certains partis politiques, aujourd'hui aux commandes, qui seraient exprimer leur soutien à vos revendications, il s'agissait du soutien de la corde pour le pendu. Et d'un mensonge de plus.

Ne laissons pas faire

Comme quoi les explications, les mobilisations, les luttes sont plus que jamais nécessaires pour faire avancer les revendications du SNES, de la FSU, des fonctionnaires et de l'ensemble des salariés solidaires, pour bousculer les politiques d'austérité et imposer d'autres choix économiques et sociaux. Ne nous laissons pas anesthésier par la « *gauche* » au pouvoir, ne renonçons pas, nous serions coupables et complices des régressions qui continuent mais auxquelles nous devons donner un coup d'arrêt pour repartir dans le sens du progrès humain.

- Jean-Claude LAMARCHE -

*** L'argument le plus couramment utilisé pour justifier une augmentation de la durée de cotisation est l'allongement de l'espérance de vie. Or les données les plus récentes enregistrent une diminution de l'espérance de vie moyenne à 60 ans, la seule qui ait un sens pour la durée de versement des retraites. En 2012, cette espérance est de 27,2 ans pour les femmes et de 22,6 ans pour les hommes, en baisse pour les deux. Cela est sans doute lié à la pauvreté qui s'étend, à la dégradation de la politique de Santé, au coût de la Santé à la charge des patients et au renoncement aux soins qui augmentent. À quand la proposition de diminuer la durée de cotisation si l'espérance de vie diminue ? À moins que ce ne soit là la véritable solution au « problème » des retraites, que les vieux meurent plus vite.**

Échos d'un congrès

Plaisir d'abord aux congressistes, heureux de se retrouver pour prendre ensemble le temps de la discussion, plaisir aussi aux intervenants qui ont rencontré une soif de débat, plaisir enfin aux militants que nous sommes tous, régénérés par des échanges riches, parce que c'est toujours revigorant de lever la tête du guidon.

Roland Hubert a ouvert les débats sur le projet de loi de refondation de l'École en retraçant l'histoire à partir de la loi Jospin de 1989, finalement loi de massification jusqu'au tournant de 1995, et de la loi Fillon qui a porté l'idée du Socle.



Jean-Michel Drevon, après avoir présenté l'exposition sur l'histoire de la FSU, réalisée par l'Institut de Recherche à l'occasion de ses 20 ans, a insisté quant à lui sur le rôle fondamental du service public,

Cela a à la fois permis de comprendre en quoi le projet Peillon ne refonde rien, mais restructure tout au plus les choses, et de clarifier ce qui fait la force du



projet porté par le Snes et la Fsu, articulé autour du choix novateur et ambitieux de revendiquer la scolarité pour tous jusqu'à 18 ans.

qui fait en lui-même société, par les valeurs qu'il met en œuvre et qui participent à la construction d'une société démocratique et durable.



qui a fait plaisir...



Pierre Toussnel est revenu sur la construction de la FSU, au tournant des années 90, où déjà, les clivages dans la FEN étaient cristallisés notamment autour du refus de ce qui n'était pas encore « l'École du Socle », dernier avatar, mais était déjà « l'École fondamentale ».

Nous sommes revenus également sur le contexte politique de ces années, en réfléchissant notamment aux rapports complexes de notre syndicalisme aux gouvernements de gauche.



Enfin, c'est avec Denis Paget que nous avons travaillé sur les questions de culture, sur les éléments de nature à construire une véritable refondation de l'école, tant pour la construction des savoirs des élèves que pour la formation des maîtres.



Chacun est reparti nourri de ces échanges, confortés dans l'idée que c'est bien dans la confrontation des idées, dans la réflexion collective qu'on peut et doit construire des alternatives, et que si la loi Peillon est à bien des égards encore une coquille vide, c'est la responsabilité de tous et de chacun de s'engager pour lui donner corps.



Nous devons nous inscrire dans la durée.

- *Corinne BAFFERT* -



Texte présenté par Unité - Action

Dans le contexte économique que nous connaissons, le gouvernement choisit d'aggraver sa politique d'austérité : gel du point d'indice, transcription dans la loi de l'ANI (*Accord national interprofessionnel*), texte entérinant des reculs graves dans le droit du Travail, taxation des retraités et désindexation des retraites complémentaires pour le régime général, les régimes spéciaux et le secteur public, allocations familiales dans le collimateur, nouvelles coupes budgétaires annoncées. Pour autant, la mobilisation, notamment la grève du 31 janvier, a conduit à l'annonce de l'abrogation de la journée de carence. La CA portera dans le CN la volonté de poursuivre et d'amplifier les actions avec la FSU sur ces questions. Il convient également de poursuivre l'action afin que la future loi de décentralisation conserve la spécificité de l'Orientation scolaire, sans transfert des CIO aux régions ni mise à disposition des personnels.

Pour le secteur Éducation, le choix de l'austérité dicte les mêmes renoncements. Notre CA se tient pendant que le projet de « *refondation de l'École* » est débattu à l'Assemblée Nationale. Ce gouvernement, après avoir mené tambour battant une vaste consultation pendant tout l'été, a affirmé que l'École est et sera sa priorité. Et, aujourd'hui, c'est un projet qui laisse sur sa faim qu'il soumet au débat parlementaire. Sans doute, il faut saluer très positivement la fin de la suppression d'un poste sur deux de fonctionnaires dans l'Éducation, car dans le contexte, ce n'est pas rien. Toutefois, il convient de rappeler que c'est à moyens constants dans la Fonction publique, ce qui tempère nettement l'enthousiasme. Des propositions ont été faites. Le SNES, avec la FSU, a participé sans compter à cette consultation, a porté haut et fort son projet d'École et, en bout de course, on se retrouve avec un projet de refondation étriqué, qui ne tourne pas radicalement le dos à la réforme du lycée, qui ne mesure pas l'urgence qu'il y a à entamer une rupture claire avec la casse de la voie technologique, à redessiner des repères horaires nationaux, à redonner des contenus de programmes concertés et efficaces pour les élèves, à abaisser les effectifs de façon significative, à en finir définitivement avec l'École du Socle et le LPC (*Livret personnel de compétences*), complètement déconsidéré rien que par le nombre de ses versions successives...

Rien pour desserrer l'étau des DGH : certes, 171 emplois supplémentaires dans notre académie, mais qui serviront essentiellement à décharger un peu les néo-recrutés - si tant est que tous les postes mis aux concours soient pourvus - et qui ne couvriront, de toute manière, pas la totalité de la hausse des effectifs, donc une rentrée aussi difficile que celle que nous venons de vivre. Cela se traduira par de nouvelles dégradations de nos conditions de travail : heures supplémentaires pléthoriques et imposées, générant toujours plus de compléments de service difficiles, et souvent illégaux, blocage du mouvement, enseignements sacrifiés, autoritarisme et pressions managériales accrues...

Pas, non plus, trace d'une volonté ambitieuse de démocratisation pour l'ensemble des élèves ; on en reste à une conception vieillotte d'un collège rabougri sur le Premier degré, avec une fin de scolarité qui stagne à 16 ans, à l'heure même où il faut former davantage et mieux tous les jeunes, et non pas en vue d'une conception chimérique de la société mais bien parce que le pays, l'économie en ont besoin. Mais aurons-nous les professeurs nécessaires pour cette tâche immense ?

Rien, non plus, dans ce projet, pour mettre fin à la terrible crise de recrutement qui sévit dans notre secteur...

Rien, toujours, pour rendre la profession attractive, pas plus en termes de salaires que de conditions d'exercice ou de pré-recrutements sérieux : toujours la même antienne du fameux « *travailler autrement* », entendons « *travailler plus pour gagner, au mieux, pareil* »...

Et que dire de cette manière d'envisager la question des rythmes scolaires par le petit bout de la lorgnette ?

Après le débat mené par le SNES avec les collègues, la CA académique appelle à participer massivement à un temps fort d'action en faveur de l'École. La FSU toute entière a décidé d'appeler à une grande manifestation nationale pour l'École, le samedi 6 avril, à Paris.

Dans la période, pour assurer la réussite du 6, il convient de prendre les heures d'information syndicale pour convaincre le plus grand nombre de collègues de participer à cette initiative, et d'organiser les collectes pour financer les trains. Parallèlement, pour peser sur les choix, la CA appelle à rencontrer les élus parlementaires, pour faire entendre les projets que nous portons.

Dans la poursuite de cette dynamique, la CA académique invite ses adhérents à venir continuer la réflexion sur le projet de refondation, et l'École que nous voulons, sur l'avenir du service public d'Éducation, en particulier à l'occasion de son quatrième Congrès d'Étude les jeudi 11 et vendredi 12 avril 2013, à la Bourse du Travail de Grenoble. Le candidat président a souhaité faire de l'École la priorité de son mandat : parce que nous partageons cet objectif, mais que le projet de loi ne comporte pas de mesures, d'ambition, à la hauteur du diagnostic que nous faisons en commun, parce que l'École, les services publics sont des idées modernes !

Parce que c'est l'avenir, soyons nombreux, ensemble, à Paris, le 6 avril !

Votes :

Pour : 32 - Contre : 0 - Abstention : 1 - Refus de vote : 0

PRÉPARATION DE LA RENTRÉE 2013

Votes dans les CA d'établissement

Collèges								
dép.	nombre	CA1			CA2			motions
		adoption	rejet	pas d'infos	adoption	rejet	pas CA2	
07	26	4	9	13	1	4	2	3
26	36	1	7	28		4		2
38	96	6	16	74	1	6	6	8
73	38	14	3	21		2		5
74	48	4	3	41				2
Total	244	29	38	177	2	16	8	20

% CA1 Collèges			
dép.	adoption	rejet	pas d'infos
07	15,38	34,62	50,00
26	2,78	19,44	77,78
38	6,25	16,67	77,08
73	36,84	7,89	55,26
74	8,33	6,25	85,42
Total	11,89	15,57	72,54

lycées								
dép.	nombre	CA1			CA2			motions
		adoption	rejet	pas d'infos	adoption	rejet	pas CA2	
07	7	1	1	5				1
26	14	1	6	7		3	2	3
38	36	8	8	20	1	2	2	5
73	10	4	4	1			3	4
74	15	1	5	9		3	1	2
Total	82	15	24	42	1	8	8	15

% CA1 lycées			
dép.	adoption	rejet	pas d'infos
07	14,29	14,29	71,43
26	7,14	42,86	50,00
38	22,22	22,22	55,56
73	40,00	40,00	10,00
74	6,67	33,33	60,00
Total	18,29	29,27	51,22

(Pour 73, plus lycée Vaugelas, DGH non soumise au vote)

Votes des CA d'établissements au 25 février

De janvier à février, les CA d'établissement ont eu à se prononcer, après examen par la Commission permanente, sur la répartition des moyens d'enseignement pour l'an prochain et ses conséquences en termes de créations / suppressions de postes. Plus d'un quart des collèges et près de la moitié des lycées ont fait connaître - sur la liste de discussion entre les S1 - le résultat de ces consultations. La majorité des S1 qui se sont exprimés traduisent un rejet par le premier CA de la DGH et de sa répartition. Il est probable que pour les établissements qui ne se sont pas exprimés, l'adoption a été la règle ; néanmoins, le volume même d'expressions - comme celui des rejets - montre bien le désenchantement de beaucoup de collègues qui avaient espéré, il y a un an, que le changement politique auquel ils avaient largement pris part se traduirait par un véritable changement de politique. Or, ce sont toujours les effectifs chargés des classes et groupes, les compléments de services parfois illégaux, les heures supplémentaires imposées, l'absence de fluidité du mouvement de mutations qui sont au rendez-vous de cette préparation de la rentrée...

Le volume des adoptions ne doit pas masquer le réel mécontentement : ici, le choix a été celui de l'abstention ou du refus de vote ; là, les élus au CA n'ont pas suivi les votes d'AG, posant un véritable problème de démocratie locale et de la représentativité des élus ; ailleurs, le temps ou les habitudes locales n'ont pas permis une préparation en commun avec les parents et les élèves et la DGH est passée malgré les personnels.

Redisons ici à tous que s'il est vrai qu'un vote négatif n'empêche pas l'administration d'appliquer son projet, en revanche elle n'hésite pas à se targuer des votes favorables pour répondre aux revendications de moyens supplémentaires exprimées ensuite, et jusqu'au-delà de la rentrée, par les luttes des établissements et aux protestations de vos élus en CTA pour les lycées et en CTSD pour les collèges.

- Jacques AGNÈS -

Manifestation nationale du 6 avril à Paris



En tête de manif, au départ de la Bastille, la fanfare lyonnaise.



NDLR. Le détournement de pub a été réalisé par nos camarades de l'académie d'Orléans-Tours.

QUELS ENJEUX POUR NOS DISCIPLINES ? QUELS MÉTIERS ? QUATRE STAGES DISCIPLINAIRES POUR RÉFLÉCHIR ET AGIR.

Un mois de février riche en stages pour réfléchir sur nos disciplines et nos métiers.

Les enseignants de Langues vivantes, d'Histoire-Géographie, de STI et les enseignants documentalistes se sont retrouvés lors de quatre stages en février pour faire le point sur l'actualité brûlante : les changements de disciplines imposés du fait de la politique de casse de la voie technologique, les tentatives de dénaturation du métier de professeur documentaliste, les nouveaux programmes et nouvelles épreuves en Histoire-Géographie, les Langues vivantes toujours malmenées et les nouvelles épreuves au Bac. Derrière cette diversité, les mêmes préoccupations d'une mise à plat et d'une réécriture des programmes, les mêmes constats de précipitation dans l'application de réformes qui rencontrent des oppositions fortes et font l'objet d'injonctions « pédagogiques » et d'un autoritarisme de plus en plus marqués de la part de l'administration.

Quatre stages pour réfléchir et pour agir. Car il ne s'agit pas seulement de faire des constats mais bien de rendre compte de la mobilisation et des actions à tous les niveaux du SNES. Une même volonté : ne rien laisser de nos pratiques à d'autres (chefs d'établissement, IPR...) et exiger une consultation rapide de tous les collègues sur des programmes et des modalités d'évaluation qui ne peuvent pas rester en l'état.

- François LECOINTE -

Bibliothécaires ? Non, professeurs-documentalistes !

Quelque vingt-cinq professeurs documentalistes ont participé au stage académique animé par Virginie Pays, co-responsable du groupe Documentation au SNES national.

Un métier remis en cause

Faire le point sur l'évolution du métier était un axe fort du stage depuis le projet de remodelage des missions des enseignants documentalistes lancé en mai 2010, un premier projet rapidement mis au placard grâce à la mobilisation des collègues des SNES.

Seconde attaque, le PACIFI [*Parcours de mise en œuvre à la Culture de l'Information*] est lancé en octobre 2010. Ancrées sur le Socle commun, les fiches qui le composent semblent être destinées à des professeurs documentalistes n'ayant pas reçu de formation au préalable (*reconversion, plan de formation des stagiaires sans formation ?*).

En mai 2012, le Vademecum est envoyé aux chefs d'établissement, sans pour autant avoir de valeur réglementaire. On n'y parle pas de professeurs-documentalistes mais de personnels encadrants de collectivité territoriale. On assiste à une multiplication des réunions CPE / Docs avec comme thématique « *la mise en place des 3C* » [*Centre de Connaissances et de Culture*]. Cette publication fait suite à la nouvelle édition 2011 du Livre bleu des professeurs-documentalistes [*ouvrage de référence pour tout candidat aux CAPES et document très consulté par les jeunes certifiés*] et y apparaissent, au menu, le PACIFI et les 3C.

Dans le cadre de la mise en place des ESPE [*École Supérieure pour les Professeurs*], un nouveau référentiel est établi avec une partie destinée aux professeurs-documentalistes. Une partie des missions était celle des COPsy avec, de plus, un rôle dans la formation des AED et des élèves destinés à gérer le CDI ! À la suite du rejet du SNES, un nouveau projet est proposé, avec les missions de professeur documentaliste intégrées au référentiel enseignant,

référentiel pouvant servir de base à la réécriture de la circulaire de mission. Le rôle pédagogique y est décrit à minima, la politique documentaire est basée sur le numérique et l'accès aux documents. Le 3C est introduit comme gestion des espaces et des publics avec la Vie scolaire. Il reprend les trois pôles de mission dont la partie pédagogique avec les compétences des autres professeurs. Le mot « Vie scolaire » est supprimé du référentiel. Reste la tentative de faire des enseignants documentalistes des conseillers numériques, la DGESCO étant intéressée par cette mission.

Du côté des conditions de travail

Les pressions se font de plus en plus importantes pour une ouverture des CDI en continu, alors qu'il n'est mentionné nulle part que le CDI doit être ouvert à toute heure. Cela relève de la liberté pédagogique. De même, le délestage des salles de permanence vers le CDI est une tendance qui existe dans nombre d'établissements, niant le rôle pédagogique des enseignants documentalistes et simplement les capacités des CDI en termes de sécurité et d'encadrement.

Enfin, comme pour tous nos collègues, le SNES continue à revendiquer une agrégation pour les professeurs-documentalistes.

Conditions de travail, redéfinition des missions, notre administration oublie que le CDI n'est pas uniquement un lieu culturel dans l'établissement, mais un espace structuré et organisé à des fins pédagogiques. De même, le professeur-documentaliste, s'il est effectivement gestionnaire d'un centre de ressources, a avant tout un rôle pédagogique : c'est d'abord un enseignant, c'est-à-dire qu'il exerce un métier dont l'essence est de mettre les élèves en situation d'apprentissage !

À consulter absolument :

<http://www.snes.fr/Professeur-documentaliste,23057.html>

- Anne-Marie MILLION et François LECOINTE -

Langues vivantes : donner de la voix !

Une quarantaine de collègues de toute l'académie se sont réunis pour faire le point sur l'enseignement des Langues vivantes et... construire la mobilisation sur des disciplines touchées de plein fouet par le Socle commun et son évaluation via le LPC, la réforme du lycée et l'introduction du CCF (Contrôle en Cours de Formation) pour le Bac.

Enseigner les Langues vivantes en collège

Très tôt concernés par la validation de l'attestation du niveau A2, fondue dans le LPC, de nombreux collègues ont noté la mascarade de cette évaluation. Mascarade amplifiée avec la nouvelle simplification du LPC par Peillon qui se résume à « Dans le cas des élèves ne rencontrant pas de difficultés particulières, l'attribution du Socle repose uniquement sur la validation des sept compétences » (BO du 27.09.2012). Mais, à quoi cela sert-il quand on arrive à 93.7 % des élèves maîtrisant le niveau A2 lors du DNB 2011 ? Reste à savoir pourquoi toutes les études pointent les lacunes de maîtrise d'une langue étrangère par les lycéens (et donc ex-collégiens). Les témoignages de nos collègues d'Allemand - pour qui des chefs d'établissement proposent de réunir LV1 et LV2 et de diminuer les heures par semaine pour les élèves - sont l'une des explications... Simple question de moyens !

Lycée, compétences, autonomie et nouvelles épreuves au Bac

Si les discussions autour des choix entre les LV1 et LV2 dans les établissements, sur le partage des heures, ont montré que l'autonomie se résumait souvent à celle du chef d'établissement, ce sont les nouvelles épreuves du Bac qui ont principalement occupé le travail sur l'enseignement des Langues vivantes en lycée. Consignes différentes selon les disciplines lors des Journées de l'Inspection, non-diffusion de la circulaire académique et non-respect des textes par des chefs d'établissement, ... tous ces éléments montrent les situations intenable faites aux enseignants et la mise en péril de l'égalité de nos élèves devant l'examen national qu'est le Bac.

Une copie à revoir

Reçue en audience par le Secrétaire général de l'académie, la chef de division des Examens et l'IA-IPR coordinatrice des Langues vivantes, la délégation du SNES a marqué son

« étonnement » devant le fait que le Recteur de Grenoble ne prenne pas en compte les notes du Ministère. Réponse du Rectorat, la date limite a été volontairement retardée au 31 mai... mais seulement pour l'expression et non pour la compréhension orale [sic]. Après cette mise au point peu convaincante, le Rectorat a confirmé que les oraux devaient se faire sur l'emploi du temps des enseignants, renvoyant aux chefs d'établissement toutes les discussions autour de décharges de service (Comment assurer quatre heures de cours après quatre heures d'oraux ?) ou de rémunérations en HSE (Le SNES intervient au ministère sur ce point, le CCF n'étant à ce jour pas rémunéré). Le Rectorat a également admis que, physiquement, il n'était pas possible de faire passer plus de 20 candidats par jour (4 par heure).

Si peu de réponses ont été apportées, le SNES a été entendu sur la nécessité d'un bilan exhaustif de ces épreuves. Le Rectorat nous a informés qu'une réflexion serait ouverte au niveau des grilles d'évaluation et de la prise en compte des handicaps. Au niveau académique, la possibilité de convoquer les élèves en juin sera également étudiée suite à nos demandes. De même, la nécessité de respecter le principe des examens en termes de convocation, de matériel a été réaffirmée par le Rectorat. Celui-ci nous a assuré que les questions de calendrier seront posées aux chefs d'établissement et que le bilan de l'enquête sur cette session nous sera communiqué.

Pour le SNES, la mise en place des nouvelles modalités et contenus pour les épreuves du baccalauréat « dans le cadre habituel de la formation de l'élève » ne garantit pas l'égalité de traitement des candidats puisque l'organisation est maintenant du ressort de chaque établissement sans cadrage national. Il dénonce la part grandissante du contrôle continu dans ces épreuves à cause du travail supplémentaire qu'il engendre, parce qu'il peut être source de pression pour les enseignants et qu'il contrevient au principe d'égalité républicaine pour les élèves. Le Ministère doit entendre la profession et revoir au plus vite ces épreuves !

- François LECOINTE -

Stage syndical Éducation prioritaire

Les mobilisations de nos collègues des collèges Vercors, Pablo Picasso... ces derniers temps ont toutes pointées un manque accru de moyens pour faire face aux missions des établissements scolaires dans le contexte particulier de l'Éducation prioritaire.

Comme seule réponse, l'administration reste sourde à nos demandes et gère au cas par cas la pénurie sans réelle volonté de mettre en place une véritable politique ambitieuse pour l'éducation prioritaire.

La politique du précédent gouvernement avec les dispositifs ECLAIR avait pour but de limiter l'Éducation prioritaire à ces seuls établissements, donc à un seul dans notre académie. Lors d'annonces sur la Loi d'orientation, Vincent Peillon a dit vouloir supprimer tout label de l'éducation prioritaire.

Face à cette situation, il est urgent de nous réunir pour tirer le bilan de la mise en place de ces réformes successives et de réfléchir ensemble aux actions à mener pour que l'Éducation prioritaire reste véritablement prioritaire ! Les spécialistes ne sont pas dans les rectorats et ministère, mais devant les élèves.

Le SNEP-FSU et le SNES-FSU vous invitent à un stage académique autour de ces questions le jeudi 30 mai au collège Vercors de Grenoble (59 bis rue Léon Jouhaux) de 9h à 17h.

La demande d'autorisation d'absence est de droit si elle est faite 30 jours avant le stage et donc avant les vacances de printemps ou bien par courrier jusqu'au 30 avril. (modèle téléchargeable sur www.grenoble.snes.edu)

Appel aux talents nombreux et variés de nos collègues

La Section académique souhaite faire évoluer ce bulletin trimestriel vers une publication couleur, comparable aux numéros spéciaux publiés ces dernières années. Cette nouvelle formule sera nécessairement davantage au format « magazine » que le bulletin actuel, ne serait-ce que par les temps de confection et les délais d'impression ; nous la voulons plus en prise sur l'histoire et l'actualité de l'académie, du S3, des départements et des S2, des établissements et des S1. Nous solliciterons donc les uns et les autres pour faire remonter les infos et les luttes locales.

Cette formule devra également faire appel à de nombreux visuels : la couleur permet de publier photos, graphiques, dessins, etc. La gestion actuelle du site du S3 montre les limites de nos illustrations actuelles : photos de manifs, le plus souvent à Grenoble uniquement, élus au travail, stages et instances syndicales, etc. Nous ne pouvons pas utiliser ici des visuels « empruntés » sur le web. Nous devons donc constituer une banque d'images originales et libres de droits.

Nous avons besoin de vos photos (établissements, actions locales, militants ou adhérents de S1 et S2), mais aussi de paysages et monuments de l'académie.

Nous avons également besoins de vos œuvres (photos, dessins humoristiques, caricatures ou planches de BD, peintures, collages, sculptures, tags et graffitis) pour illustrer l'actualité, la vie quotidienne des établissements, tel ou tel aspect d'une réforme en cours ou en discussion, l'allégorie d'une idée ou d'une situation.

En parcourant le site et les illustrations que nous avons parfois détournés, chacun pourra voir ce que nous avons déjà utilisé et laisser libre cours à son imagination et son talent.

Merci d'adresser vos propositions de visuels à la section académique (s3gre@snes.edu) ou des faire passer par clé USB aux militants de S2 ou de la CA académique si l'envoi est trop lourd pour une pièce jointe de courriel. Merci d'indiquer également les noms de ou des auteurs et de préciser si ces identités peuvent être divulguées. Naturellement l'envoi de ces visuels à la Section académique vaut autorisation de publier et abandon des droits de publication (la propriété artistique et intellectuelle demeurant celle du ou des auteurs).

- Jacques AGNÈS -

Exercice 2011-2012

L'érosion de la syndicalisation se traduit par une diminution des recettes pour le S3 de Grenoble. En effet, il convient de rappeler que les moyens financiers du SNES ne proviennent que des cotisations des adhérents. Il est donc de la responsabilité de chaque adhérent de contribuer à renforcer le SNES et notre richesse commune, en rappelant à tous les collègues qui ne sont pas ou plus syndiqués que - lorsqu'ils s'adressent à nous pour un renseignement ou pour la défense de leur situation - les locaux, le matériel et les outils, les moyens de communication (téléphone, ordinateurs et Internet, courriers), les secrétaires salariées qui les orientent vers les militants présents ou les plus compétents, les déplacements de responsables, sont financés par les seuls adhérents à jour de leurs cotisations.

Il convient également de noter l'augmentation du prix du papier, ainsi que des tarifs du routage, pour les publications. Cependant les finances du S3 demeurent saines, en particulier grâce à la vigilance de chacun.

Comme chaque année, nous apportons ci-dessous quelques précisions sur certains postes de dépenses

Sommaire

- Page 1 : Édito
- Page 2 : Tribune libre EE
- Page 3 : Tribune libre UA
- Page 4 : Rapport sur le Service public d'Orientation.
- Page 5 : Allocations familiales...
- Page 6-7 : Congrès d'étude.
- Page 8 : Texte voté à la CA
- Page 9 : Préparation de la rentrée
- Page 10-11 : Stages académiques / Documentalistes / Langues
- Page 12 : Appel aux talents / Exercice 2011-2012

SECTION ACADÉMIQUE DU SNES - FSU

16 av. du 8 Mai 1945
BP 137 - 38403 -
Saint Martin d'Hères - Cedex
e-mail : s3gre@snes.edu
Tél : 04 76 62 83 30
Fax 04 76 62 29 64
Site académique :
<http://www.grenoble.snes.edu>

► DÉPLACEMENTS

Ce poste est important. Il correspond à la participation aux frais des nombreux déplacements engagés par les adhérents venant participer à des stages, par les membres de la Commission Administrative académique du SNES (CA), du Bureau et du Secrétariat académique, des commissaires paritaires travaillant aux mouvements Inter et Intra et autres CAPA rectorales concernant la carrière de chacun. Ces réunions sont indispensables au bon fonctionnement du SNES, à la circulation de l'information, à la réussite des actions.

► ACTION

L'action est gérée par les sections départementales. Les recettes et dépenses des sections départementales n'apparaissent pas dans les comptes de la Section académique.

► PERSONNEL

Il s'agit des salaires et charges des employées.

► TVA

C'est la différence, que nous reverse l'État, entre la TVA à 4 % sur la presse syndicale et la TVA à 19,60 % sur les achats de papiers et services liés à la fabrication des publications.

► SECTIONS DÉPARTEMENTALES

Il s'agit des sommes versées aux sections départementales pour leur fonctionnement.

► SECTION NATIONALE

Il s'agit du reversement de la part nationale des cotisations encaissées par la section académique.

Recettes 2011 / 2012

Cotisations	562640
Intérêts	11087
TVA	3711
Divers	1966

Solde

Début exercice	467376
----------------	--------

Dépenses 2011 / 2012

10 - Local	15176
11 - Equipements	31462
12 - Travaux	-65
13 - Poste	18482
14 - Gestion	4274
15 - Déplacements	41992
16 - Action	5317
17 - Personnel	66097
18 - Publications	17710
19 - Contrats	0
21 - Versements S4	329358
22 - Versements S2	32720,14

Solde

Fin exercice	484257
--------------	--------

- Le Bureau académique -